



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°62_CC_2025_CCDS

PARTICIPATION DE LA CCDS A LA 34^{ème} ÉDITION DU « TOUR CYCLISTE DE GUYANE »

Séance du 24 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville d'Iracoubo, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Céline ZULEMARO à André Roland BERTHIER

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Francine GANE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Alain YANG

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« Cette délibération vise à approuver la participation de la CCDS en tant que Co partenaire du maillot vert à la 34^{ème} édition du « Tour Cycliste de Guyane ».

Le territoire des Savanes, passage incontournable du Tour, a accueilli l'an dernier trois arrivées, à Sinnamary, Iracoubo et Kourou. Pour la 34^{ème} édition, qui se déroulera du 16 au 24 août 2025, le Comité Régional de Cyclisme de Guyane (CRCG) a sollicité la CCDS pour consolider son Co-partenariat du maillot vert, récompensant le meilleur du classement par points.

Dans le cadre de l'organisation du Tour Cycliste de Guyane, il est proposé qu'une équipe de la CCDS la caravane publicitaire sur l'ensemble des étapes afin de renforcer sa visibilité sur le territoire et à travers les supports de communication (goodies, spots, magazines...).

La commission de sport a émis un avis favorable au projet selon le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Co partenariat maillot Vert pour le CRCG	15 000,00€	CCDS	50 000.00€
Trophées vainqueurs étapes et vainqueurs Maillot vert pour chaque étape.	5 000,00€		
Goodies, textile, communication, restauration et hébergement	30 000,00€		
Total	50 000,00€	Total	50 000,00€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE la participation de la CCDS à la 34^{ème} édition du Tour Cycliste de Guyane Cycliste en tant que Co partenaire du maillot Vert, pour un montant de **15 000,00€ (quinze mille euros)**.

APPROUVE le coût d'objectif du projet pour un montant de de **50 000,00€ (cinquante mille euros)**, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Co partenariat maillot Vert pour le CRCG	15 000,00€	CCDS	50 000.00€
Trophées vainqueurs étapes et vainqueurs Maillot vert pour chaque étape.	5 000,00€		
Goodies, textile, communication, restauration et hébergement	30 000,00€		
Total	50 000,00€	Total	50 000,00€

INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu l'avis de la commission sport en date du 14 mai 2025 ;
Vu l'avis du Bureau Communautaire du 11 juin 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport de Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la CCDS à la 34^{ème} édition du Tour Cycliste de Guyane en tant que Co partenaire du maillot Vert, pour un montant de de **15 000,00€ (quinze mille euros)**.

ARTICLE 3 : APPROUVE le coût d'objectif du projet pour un montant de de **50 000,00€ (cinquante mille euros)**, selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Co partenariat maillot Vert pour le CRCG	15 000,00€	CCDS	50 000,00€
Trophées vainqueurs étapes et vainqueurs Maillot vert pour chaque étape.	5 000,00€		
Goodies, textile, communication, restauration et hébergement	30 000,00€		
Total	50 000,00€	Total	50 000,00€

ARTICLE 4 : INSCRIT au budget les sommes nécessaires à la réalisation du projet.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
 Nombre de conseillers présents : 08
 Nombre de procurations : 03
 Nombre de votants : 11
 Pour : 11
 Contre : 00
 Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo en séance publique, le 24 juin 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,
 La 2^{ème} Vice-Présidente, par délégation,

Céline REGIS



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250627-27-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2025

Publication le : 28-06-2025